

LULLY-PARC

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE L'INTERCOMITE du JEUDI 25 mars 2010 tenue au CLUB-HOUSE DU TENNIS-CLUB DE CONFIGNON

1. Signature de la feuille de présence.

La feuille de présence sera jointe au présent PV

2. Adoption du PV de la séance du 29.10.2009

Le PV est adopté à l'unanimité

3. Contrat d'entretien des installations à gaz

Lully IIC a dénoncé le contrat avec Monsieur B. Bonnard le 15 mars 2010, avec effet au 30 avril 2010. Le futur entretien sera effectué par contrat individuel et par maison (2 villas) par la société ELCO.

4. Contrat d'entretien des installations à mazout.

Il n'y a pas de contrat collectif pour l'ensemble de la copropriété

5. Désignation du nouveau Comité de la copropriété de Lully- Parc

a) Président de l'Intercomité	Gérald BAERISWYL
b) Trésorier	John ANDERSON
c) Représentant de Lully I	Gérald BAERISWYL
d) Représentant de Lully IIa	André PRIOR
e) Représentant de Lully IIb	Margret THOMSON
f) Représentant de Lully IIc	Gilles TOFFEL

Comité technique

g) Représentant de Lully I	Jean-Claude JAQUIER
h) Représentant de Lully IIa	Martin BALMER
i) Représentant de Lully IIb	Jean-Luc ECOFFEY ou Rolf DEGEN
j) Représentant de Lully IIc	Klaus FICHTNER

6. Entretien du gazon des parties communes

G. Baeriswyl établira la rotation des personnes désignées

7. Dossier du DCTI

Par courrier du 27.11.2009 Monsieur Mark Muller, conseiller d'Etat nous a fait savoir qu'il ne lui était pas possible d'entrer en matière. Edmond GOLAZ écrira au DCTI pour leur demander de faire déposer par l'entreprise concernée les témoins apposés contre les pignons côté est (No 7) et ouest (no 21) de Lully Parc II C et d'effectuer la réfection de ces murs (voir devis Tremblet du 3 février 2009)

8. Nettoyage périodique des toitures

Le contrat avec l'entreprise Alain TREMBLET a été reconduit le 28 novembre 2009, avec une échéance au 28 novembre 2012.

9. Entretien de la dalle

Pour le confort et l'esthétique du cheminement cet entretien doit être réalisé par chacun devant sa maison. Un chèque-assurance coûtant CHF 200.- par année pourrait être établi pour couvrir les risques occasionnés par ces travaux aux personnes les réalisant. Cette proposition est acceptée.

D'autre part, l'enlèvement de la mousse et des herbes sauvages sur la dalle et les cheminements de Lully-Parc seront dans l'avenir confiés à une entreprise ou à des indépendants.

10. Travaux pour l'écoulement des eaux

J.-C. Jaquier nous donne quelques explications concernant l'écoulement des eaux dans les garages et des travaux qu'il faudrait entreprendre pour éviter les inondations. Une estimation du coût a été établie en 2009 qui s'est élevée à CHF 10'000.-. Le CT est chargé de la réalisation.

11. Nettoyage canalisations

Le nettoyage des canalisations sera effectué en commune les 5 et 6 mai 2010 par la société "TuyauMax" Le règlement de l'IC prévoit un nettoyage tous les cinq ans. Un rinçage des canalisations privatives doit être fait les 3 ou 4 mai par les copropriétaires eux-mêmes.

12. Mise à jour du règlement de l'IC

Le Règlement de l'IC est à remettre à jour par le nouveau Président de l'IC, G. Baeriswyl. M. Braitto (no 13) se charge de la mise à jour du site www.genevois.org/lullyparc selon les indications que lui fournira G. Baeriswyl.

La séance est levée à 19h30

*3 mai 2010
Edmond GOLAZ
Klaus FICHTNER*